

# **SÉANCE DU 17 MARS 2011**

L'an deux mil onze, le 17 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GRISON, Maire.

Présents : Mames, MM. ACHARD, QUET, HENRY, BELIN-POPOT, DECOUTEIX, GUILLOT, SIVADE, TETAZ, BABIC, CODINA, CHATAGNE.

Absents : M. MOREL pouvoir à M. GRISON  
M. TIPANI pouvoir à M. TETAZ  
M. FOURNIER pouvoir à M. CHATAGNE

M. STROZYK, Mames SIBILIA, TANNEUR (Démissionnaires), Mame PAGANETTI.

Secrétaire de séance : Mame GUILLOT

*- Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé*

## **COMMISSION DES FINANCES** :

### **Compte de Gestion et Compte Administratif 2010**

Sous la présidence de Mame BELIN-POPOT, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2010 dressé par le Receveur et le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

### **Affectation du résultat 2010**

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2010 soit : 761 852,59 € en section d'investissement et 393 037,71 € en section d'investissement et 393 037,71 € en section de fonctionnement du budget 2011.

### **Taux des contributions directes**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux des contributions directes soit :

✓ Taxe d'habitation	11,74 %
✓ Foncier bâti	14,68 %
✓ Foncier non bâti	35,70 %

### **Budget Primitif**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les propositions budgétaires 2011 du Maire qui s'équilibrent en section de fonctionnement à 1 702 137,72 € et en section d'investissement à 2 445 930,80 €. Etant entendu que le Conseil sera à nouveau consulté sur la formule à adopter (prêt, ligne de trésorerie ...) pour financer les travaux d'aménagement de la route de Civrieux.

## **SYNDICAT DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

M. HENRY présente le compte-rendu de la dernière assemblée générale notamment en ce qui concerne le débat d'orientations budgétaires. Il présente la proposition de l'assemblée syndicale concernant la prise en charge à concurrence de 50 %, par les collectivités qui demandent le déplacement d'une conduite. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Il rappelle également que le remplacement des bornes incendie est à la charge des communes.

## **SYNDICAT HYDRAULIQUE**

Mame GUILLOT donne le compte-rendu des dernières réunions notamment en ce qui concerne le projet de réalisation de bassins de rétention devant protéger la commune (1 bassin au lieu-dit les Janges, 2 bassins sur le ruisseau des Tendasses)

## **SYNDICAT DE TÉLÉVISION**

M. QUET donne le compte-rendu de la dernière assemblée générale. Il rappelle les conditions nécessaires pour la réception de la TNT à compter du 14 Juin 2011.

## **DOSSIER CHATOUX - Autorisation pour signer le protocole**

Le Maire rappelle que la commune envisage d'acquérir la propriété de Mame Chatoux et de la revendre le même jour à un promoteur et à un bailleur social. Il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer un protocole d'accord sur le prix d'acquisition et de rétrocession immédiate au lotisseur, ceci de façon à ne pas engager financièrement la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition.